

Depuis le retrait du *Foch*, la France ne dispose plus que d'un seul porte-avions, le *Charles-de-Gaulle*, mis en service en 2001. La nécessité de procéder régulièrement à des opérations de maintenance du « capital-ship » de la flotte de guerre pose la question de la permanence à la mer d'un groupe aéronaval français. Ainsi, le premier « arrêt technique majeur » (ATM), de juillet 2007 à décembre 2008, a-t-il privé le Président de la République de cet outil de diplomatie navale et de suprématie militaire.

Au cours de son deuxième cycle opérationnel (2008-2016), le porte-avions *Charles-de-Gaulle* a été engagé en Afghanistan (2010-2011), en Libye (2011), au Levant (Syrie) et dans le golfe Arabo-Persique (2015-2016). La puissance de feu mise en œuvre a permis à la France de renforcer son influence dans les alliances et coalitions auxquelles elle a participé, l'intensité croissante des engagements allant de pair avec le renforcement de l'interopérabilité entre marines alliées, l'*US Navy* en tout premier lieu. Hélas, la deuxième opération de maintenance met à nouveau hors-jeu le *Charles-de-Gaulle*, pour dix-huit mois (janvier 2017-juillet 2018).

Cette amputation temporaire d'un outil de souveraineté de la France intervient alors que la situation internationale se tend plus encore, sur fond de bascule des rapports de puissance mondiaux. La mondialisation marchande menace de laisser place à la mondialisation guerrière et les puissances émergentes se dotent des capacités aéronavales qui permettront de projeter leur puissance sur les mers et océans du globe. Parmi les alliés et partenaires de la France, le Royaume-Uni disposera de deux porte-avions à l'horizon 2020. Quant aux États-Unis, il est question qu'ils se dotent de deux groupes aéronavals supplémentaires.

Si le prochain chef de l'État ne prenait pas la décision de construire un second porte-avions et de prévoir le successeur du *Charles-de-Gaulle*, la France serait déclassée sur les plans diplomatique et militaire. Il en va de l'autonomie politique et stratégique de notre pays, mais aussi du rôle de l'Europe et de l'Occident dans le monde.

La note de l'Institut Thomas More explore aussi les questions budgétaire et technique. La France a-t-elle les moyens d'une telle ambition ? Oui car, tel qu'il est évalué, le coût s'élèverait à 4,5 milliards d'euros, ce qui représente 450 millions d'euros pendant dix ans, soit 1,5 % du budget de la Défense en volume annuel, ou encore 0,02% du PIB. Sur le plan technique et stratégique, il importe que le futur porte-avions français soit en phase avec les évolutions en cours. Le second porte-avions devrait donc être d'une longueur de près de 300 mètres et d'un déplacement de 60 000 tonnes (260 mètres et 42 000 tonnes pour le *Charles-de-Gaulle*). L'enjeu est de pouvoir mener simultanément les manœuvres de catapultage et d'appontage, un gain de temps pour la mise en vol en cas d'alerte, crucial en ce qui concerne la défense aérienne du bâtiment.

Jean-Sylvestre MONGRENIER

Chercheur associé à l'Institut Thomas More